

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.  
Pour six mois . . . 8  
Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup> étage.

Et au Cabinet de Lecture, rue de la Plume, 2.

A Paris, à l'Office de correspondance de MM. LEPÉLLETIER-BOURGOIN et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 5.



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>. Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet d'art dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent, la ligne.

# L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

**Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.  
Modes et Annonces. — Lithographies.**

Nous donnons aujourd'hui à nos abonnés la lithographie du Naufrage de la Méduse dont le succès va toujours croissant. Ce dessin représente le beau décors de la scène du radeau (peint par M. Hip. Bernier) au moment où les naufragés aperçoivent le vaisseau l'Argus qui vient à leur délivrance.

## CHRONIQUE LOCALE.

Un avis de M. le Maire de la ville de la Croix-Rousse, en date du 15 octobre, prévient les propriétaires de cette commune, que par suite des changements à opérer au rôle de la contribution foncière de 1839, M. le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de cette ville les 24, 25 et 26 de ce mois, de 11 heures du matin à deux heures, pour recevoir les déclarations de ceux qui ont acquis, vendu, échangé ou partagé des propriétés, et rectifier les erreurs de noms et prénoms qui pourraient exister sur le rôle de 1839.

Les contribuables qui ont des changements à faire opérer, devront être porteurs des actes en vertu desquels ils sont fondés à demander ces changements.

Mercrèdi, 16 du courant, vers les 10 heures du soir, un petit enfant recueilli sur la voie publique a été présenté au bureau du commissaire de police

du quartier des Célestins; à tous les renseignements qu'on a essayé d'obtenir de cet enfant, il n'a su que répondre ces deux mots : *Père et Montagny*.

Le nommé Avinan, portier de la maison, n. 1, rue St-Dominique, se chargea de le coucher pendant la nuit, et l'emmena chez lui : en le deshabillant il trouva un billet dans lequel les parens expliquaient que la misère les forçait à exposer leur enfant; ils suppliaient ceux qui le recueilleraient d'en prendre grand soin, et promettaient de le retirer dans un temps plus heureux.

Par les soins du commissaire de police, ce jeune enfant abandonné a été placé le lendemain à l'hospice de la Charité, après que le procès-verbal eut été préalablement dressé.

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.	
Effectif au premier octobre,	82 hommes. 115 femmes.
Admis pendant la quinzaine.	4 hommes. 5 femmes.
<b>Total,</b>	<b>205</b>
Sortis pendant la quinzaine,	4 hommes. 5 femmes.
Effectif au 16 octobre,	81 hommes. 118 femmes.
<b>Total,</b>	<b>199</b>

Le même jour, 16 du courant, vers les 6 heures et demie du soir, deux voitures, l'une de brasseur et l'autre de charretier, se rencontrèrent dans la rue Ferrandière, près de la place Grenouille; ne pouvant se croiser, vu le peu de largeur de la rue, et les conducteurs prétendant tous deux obtenir le pas l'un sur l'autre, ils ne trouvèrent rien de mieux que de confier la décision de leur dispute, non au hasard, mais aux voies de fait. Les coups de poings s'échangent donc : malheureusement pour le charretier, le garçon brasseur plus fort ou plus adroit que son adversaire, parvient à saisir son antagoniste à bras le corps et le lance si violemment devant lui, que l'infortuné va tomber contre le brancard de sa voiture et se brise les reins.

Il a été relevé aussitôt par les spectateurs impassibles de cette scène brutale et féroce, et il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, mais son état laisse peu d'espoir.

Quant au garçon, reconnu pour être au service du sieur Kock, brasseur à Perrache, il a été immédiatement arrêté et conduit en prison.

Quelques minutes après ce funeste événement, comme si la rage des batailles eut atteint même les bêtes, deux énormes chiens, en se battant sur la place Grenouille, culbutèrent et firent tomber une pauvre femme qui fut relevée toute meurtrie de sa chute. Les premiers soins lui furent prodigués sur le champ, mais sauf quelques contusions et une frayeur très-grande, elle a été quitte de tout mal.

pour multiplier les requêtes, il est nécessaire de diviser les procédures.

La poursuite étant engagée et la procédure ainsi disposée, une première requête en 20 rôles, donnant lieu à 150 fr. d'honoraires, fut signifiée par un des défendeurs au demandeur; on présume toutes les autres parties ayant avoué en cause.

Le demandeur répondit à cette requête par une requête ayant le même nombre de rôles.

Puis une troisième requête fut signifiée par un autre défendeur, à laquelle il fut répondu au nom du demandeur par un tiers.

Et ainsi successivement à l'égard de tous les autres; en sorte qu'il y eut quatorze requêtes tant en demandant qu'en défendant pour arriver d'accord à un jugement qui ordonnait une expertise et l'estimation des immeubles pour savoir de quelle manière ils seraient le plus avantageusement vendus et à quel chiffre on fixerait la mise à prix.

Les experts ayant procédé à leur expertise (notez

défaut signifié. — A Paris, ces requêtes sont faites par des amplificateurs auxquels on donne 40 c. par rôle, et qui font jusqu'à 150 et 200 rôles d'écritures dans une seule affaire.

les noms d'autant de complaisants confrères, pour constater sept contradicteurs apparents à la poursuite contre laquelle personne, au fond, ne voulait s'opposer.

A la rigueur, et en bonne conscience, un seul avoué suffisait pour représenter tous les défendeurs, puisque leurs intérêts étaient à tous les mêmes; mais ceci n'eût pas été l'affaire du poursuivant, qui prétendait faire combattre la demande par sept défendeurs successivement. Dans quel but, puisque toutes les parties étaient d'accord? On va le voir.

D'après la division de la procédure, il y eût donc 8 avoués en cause.

Les procédures en licitations étant considérées par la loi comme *matières ordinaires*, c'est-à-dire comme susceptibles de donner lieu à une instruction écrite, qui se fait en forme de requête (1),

(1) La requête est une espèce de défense écrite dans laquelle on devrait développer tous les moyens à l'appui ou contre les demandes portées devant les tribunaux; l'abus l'a fait dégénérer en un grimoire qui nuit plutôt qu'il ne sert aux parties, mais qui profite singulièrement à l'avoué. Le tarif accorde 2 fr. par rôle, un quart en sus pour chaque copie signifiée ou soit

## Vénalités des offices.

FRAIS DE PROCÉDURE.

Petite histoire d'une simple procédure dont les frais se sont élevés à 65,000 francs.

On liquidait une Société par actions (il y a sept ans de cela), et il s'agissait de procéder à la vente par licitation des immeubles qui en dépendaient, situés à 200 lieues environ de Paris — La procédure était fort simple, tous les intéressés, au nombre de vingt à peu près, étant d'accord. C'était donc, devant le tribunal du lieu, une affaire de six mois, pour le temps, et de 2,000 fr. au plus pour les frais.

Mais la demande en licitation fut portée devant le tribunal de la Seine, où les frais sont plus élevés, et l'avocat poursuivant ayant eu le talent de se faire charger des pouvoirs des 20 défendeurs, fit de toutes leurs copies sept dossiers qu'il mit sous

Le 11 de ce mois, vers les six heures et demie du soir, le nommé Jacques Schelleberg, dit Jacob, suisse d'origine, natif de Weisseligen, canton de Zurich, âgé de 45 ans, garçon meunier chez le sieur Verset, cours d'Herbouville à St-Clair, s'est laissé tomber dans le Rhône de dessus le moulin en passant près d'une pile de sacs de farine qu'il n'avait pas remarqués et contre lesquels il se heurta. Ne sachant pas nager, il a été emporté par le courant et a bientôt disparu. Son corps n'a pu être encore retrouvé.

Voici à-peu-près le signalement de ce malheureux :

Âgé de 45 ans; taille, 1 mètre 70 cent.; cheveux et sourcils chââins, yeux roux, front couvert, nez grand, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, figure maigre.

Vêtements : en ce moment il n'avait point de veste, il portait seulement un pantalon, un gilet et un tablier, un bonnet de coton sur la tête et de mauvais souliers aux pieds.

Le 12 courant, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, une partie du mur de clôture du cimetière de Loyasse, côté du midi, s'est écroulée en tombant dans le chemin qui conduit au fort de ce nom : la brèche est d'une largeur d'environ cinq mètres.

Vu l'isolement de ce chemin, personne n'a été blessé ni même atteint.

Le même jour, à sept heures et demie du soir, le nommé Perrot, crocheteur de place à la Guillotière, en descendant au bas des piles du pont de l'Hôpital sur la rive droite du Rhône, a retiré de l'eau et arraché à la mort une jeune fille qui s'était volontairement jetée dans le fleuve pour se noyer.

Cette jeune fille, qui paraît avoir été portée à cet acte de désespoir par des chagrins de cœur, a été reconduite par son sauveur immédiatement et dans l'état le plus déplorable à son domicile, rue Bonnevaux, n. 10, au 3<sup>me</sup>.

Quoique des actes de dévouement semblables à celui du sieur Perrot ne soient pas rares, nous aimons toujours à enregistrer d'aussi nobles actions de la part des gens du peuple.

Un trait du même genre a eu lieu le 14 du même mois.

Vers les quatre heures du soir, le nommé Bernard Bertignol, garçon limonadier, quai St-Vincent, n. 63, en traversant la passerelle du même nom, a saisi par ses vêtements une jeune fille âgée de 15 ans au moment où elle allait se jeter dans la Saône.

Cette jeune fille, nommée Mariette Dupin, apprentie ouvrière en soie chez le sieur Roussel, rue Neyret, n. 27, a été reconduite chez ses maîtres. Il paraît qu'elle a été poussée à cette tentative de suicide par les mauvais traitements que lui faisait éprouver le sieur Roussel.

Ce maître d'atelier a été mandé à l'Hôtel-de-Ville, et vertement réprimandé par l'un des substitués de M. le Procureur-du-Roi, qui l'a rendu responsable des accidents qui pourraient arriver à son apprentie par suite de sa sévérité mal entendue.

que l'immeuble était à 200 lienes de Paris, que c'était à Paris où le tarif des frais est plus élevé qu'en province, que se faisait la poursuite, et que ce fut de Paris qu'on renvoyait des experts sur les lieux, les experts ayant donc procédé dressèrent un volumineux rapport dans lequel l'immeuble était estimé à 300 mille fr. Le rapport expédié fut signifié, avec demande en entérinement aux 7 avoués défendants,

Nouvelles requêtes en formes de conclusions motivées pour s'opposer à l'entérinement. Nouvelles réponses de la part de l'avoué poursuivant, et tout cela pour arriver à passer un jugement d'accord qui entérina le rapport et ordonna la vente par adjudication.

Alors commencèrent le cahier des charges, les affiches et les publications, et toutes sortes de formalités dont je ne veux pas faire l'analyse et montrer les modiques avantages à côté de leurs grands mouvements.

Vint le jour de la mise en vente. — Aucun enchérisseur ne se présenta. — Et comment vouliez-vous qu'il s'en présentât à Paris? — Pour enchérir sur le prix exagéré d'un bien situé à plus de 200

Mardi, 15 octobre, à sept heures et demie du soir, le nommé Balthasar Chodier, âgé de 28 ans, natif de Taus (Haute-Loire), a été arrêté dans le passage de l'Argue au moment où il venait d'enlever avec adresse un pantalon de drap noir à l'établissement du sieur Fontaine, tailleur, n. 51.

Cet industriel n'est pas, assure-t-on, à son coup d'essai.

Mercredi, 16 octobre, entre 10 et 11 heures du matin, un bateau qui descendait la Saône, emporté par la force du courant, vint heurter contre les pierres qui servent aux travaux que l'on exécute en ce moment pour l'élargissement du quai St-Antoine. La violence du choc fut si forte qu'une rame plia entre les mains d'un marinier et alla frapper à la tête un de ses camarades, qui, tout étourdi et meurtri du coup serait inévitablement tombé dans l'eau sans les plus prompts secours.

Le blessé a reçu de suite les soins que son état réclamait, un instant on a craint que la blessure ne fut plus grave qu'elle ne paraissait, mais toute inquiétude a été bientôt dissipée.

Le 16 de ce mois, un fœtus du sexe féminin de quatre mois environ de gestation, a été déposé secrètement sous le portail du dépôt des morts de Saint-Paul.

Les auteurs de cette action sont encore inconnus.

## EXTRAIT DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 14 octobre.

Le général commandant la 20<sup>e</sup> division d M. le ministre de la guerre.

Espartero, parti de Saragosse le 8, s'est arrêté à Fuentes le 9; ses cinq divisions sont concentrées à Muel; Cabrera l'attend à Cantavieja.

FRONTIÈRE D'ESPAGNE.

Teruel :

Cabrera réunit toutes ses forces dans la sierra de Cantavieja; il a donné l'ordre que tous les vivres pris dans les villages soient rassemblés à Camarillas, où s'est dirigé le brigadier Polo, qui a amené de la Alcarria et du Senorio de Molina plus de 10,000 têtes de bétail à laine et 600 vaches. On ne saurait, écrit-on, se faire l'idée de toutes les exactions commises dans ce pays par les bandes carlistes: blé et argent, ils ont tout enlevé. Chaque chef de partisans se regarde comme général en chef; il lève des impositions à sa guise. Si les troupes de l'armée du nord n'arrivent bientôt, tout cela va être perdu pour ces contrées, car les factieux se sauveront ensuite et iront dépenser cela en pays étranger. Heureusement nos divisions approchent. Les prisons de Morella, de Cantavieja et d'Alliage sont remplies de monde. Tous les plus riches propriétaires du pays et une multitude de pères de famille dont les enfants n'ont pas répondu aux requisitions de Cabrera, y attendent ce qu'on va décider d'eux.

lieux du tribunal de la vente; c'était folie de le penser.

En cette occurrence la loi ne permet qu'une chose, — demander au tribunal la réduction de la mise à prix.

Une enquête est signifiée en conséquence aux 7 avoués défendeurs prête-noms, pour lesquels on répond par sept requêtes d'oppositions à cette mesure; néanmoins on passe un 3<sup>me</sup> jugement qui prononce une première réduction de la mise à prix.

Nouvelles affiches, nouvelles publications, nouvelle mise aux enchères, personne ne se présente, la mise à prix était encore trop élevée.

On recommence une deuxième procédure en réduction de mise à prix. — Ce sont de nouvelles demandes, de nouvelles oppositions, toujours pour aboutir à un nouveau jugement passé d'accord, et qui donne lieu une troisième fois à des affiches et à des publications.

Ainsi de 300 mille francs, chiffre de la première mise à prix, on était arrivé successivement à la faire réduire à 25,000 fr., — mais il faut tout de suite le dire, les frais avaient suivi une progression

Saragosse 8 octobre :

Ce matin, à huit heures, le duc de la Victoire est parti avec toute l'armée pour le Bas-Aragon. Il arrivera ce soir à Fuentes, demain à Murio et à Munissa, successivement. Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions, qui étaient cantonnées à Santa-Fé et à Muel, se sont également mises en mouvement aujourd'hui, et probablement elles prendront la route de Carinera. Le général O'Donnell est avec toute son ar-

Saragosse, 8 octobre.

Ce matin, à huit heures, le duc de la Victoire est parti avec toute l'armée pour le Bas-Aragon. Il arrivera ce soir à Fuentes, demain à Murio et à Munissa, successivement. Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions qui étaient cantonnées à Santa-Fé et à Muel, se sont également mises en mouvement aujourd'hui, et probablement elles prendront la route de Carinera. Le général O'Donnell est avec toute son armée à Teruel pour observer les mouvements de la faction. Je n'ai pas encore de détails positifs à vous donner sur ce qui s'est passé à l'égard des quatre bataillons factieux dont je vous ai annoncé les dispositions à se soumettre; mais je puis vous assurer qu'il se traite quelque chose; je crois que ces bataillons sont ceux de Polo. Au reste, nous croyons tous qu'il ne sera pas tiré un coup de fusil, et que la campagne ne sera qu'une promenade militaire. (Moniteur Parisien.)

SOIES. — SOIERIES.

Avignon, 10 octobre.

Les soies continuent à être calmes sur tous nos marchés, et n'ont donné lieu à aucune transaction qui mérite d'être signalée. Les cours restent :

A Cavallou et Avignon, 22 » à 24 » tit. 40 à 22 d.  
Bagnols, 22 50 24 50 36 24  
Aubenas, 25 » 29 » 26 20  
Carpentras, 20 » 22 50 50 28

— Des nouvelles de la foire de Leipsik, en date du 26 septembre, annoncent que les soieries sont très-abondantes sur la place, et que déjà une bonne partie a été prise par les Grecs dont les besoins paraissent grands.

On poursuit activement l'instruction dirigée contre le sieur Arnaud de Fabre, ex-notaire à Marseille, accusé de 1200 faux. On ne saurait se faire une idée de ce que peut être une instruction criminelle où l'on est déjà à la 700<sup>e</sup> pièce fautive. La faille successivement rechercher et découvrir chaque pièce, les exhiber au prévenu, les déposer au greffe, faire autant d'ordonnances pour prescrire ce dépôt : puis ce sont 4 ou 5,000 paraphes par on ne sait combien de personnes, plusieurs milliers de cédules, de citations à témoins, de procès-verbaux d'audition; puis il faut veiller aux intérêts des nombreuses victimes du faussaire, classer les actes faux par séries, et essayer de jeter quelque clarté dans cet immense fatras de suppositions de personnes ou de signatures, d'altération ou de fabrication d'actes.

Malgré l'infatigable activité du juge d'instruction, on ne peut encore assigner de terme à cette affaire sans exemple dans les fastes de la justice.

opposée, et toutes les fois que la mise à prix baisait, les frais augmentaient, si bien que l'une était descendue de 300 mille fr. à 25 mille fr., pendant que les autres étaient montés de 2,000 fr. auxquels ils auraient pu se borner devant le tribunal du lieu, à SOIXANTE-CINQ MILLE FRANCS.

Ces abus tiennent à la venalité des offices, ils en sont inséparables, et ce n'est qu'en abolissant celles-ci qu'on les déracinera; malgré les intentions du ministre de la justice, ou plutôt à cause de ses intentions bien connues mais enchaînées par des volontés ou des puissances qu'il ne pourra combattre victorieusement, ces abus continuent et les officiers ministériels rient des efforts qu'on fait inutilement pour y mettre un terme, parce qu'ils sont nombreux et puissants, et que les affaires auxquelles ils se livrent en dehors de leurs attributions légales, leur donnent des ramifications étendues et un certain pouvoir dans certaines questions sur lesquelles ils sont en position d'exercer des influences redoutables.

J. F.

Quoiqu'il en soit, on annonce qu'il vient d'être pourvu au remplacement de ce notaire destitué par décision du tribunal civil. Le gouvernement a nommé d'office comme successeur d'Arnaud de Fabre, M. Fleury, substitué du procureur-du-roi dans un des parquets du nord.

Le tribunal aura, dit-on, à fixer la somme que le nouveau titulaire devra verser pour prix de son étude, dans l'actif de sa faillite.

Dernièrement, une femme de quarante ans environ était détenue dans la prison de Sainte-Menehould, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires. On lui attribuait aussi des menaces d'incendie. La nuit, vers une heure, elle descend dans la cour, verse dans une auge en pierre le contenu d'un baquet d'eau de savon qui avait servi dans le jour, et s'étendant tout de son long dans cette espèce de sépulture improvisé, elle se place le visage dans quelques pouces d'eau (quatre pouces à peine). Vers cinq heures, le concierge la trouve en cet état. On vient à son secours, mais tous les efforts restent sans succès; elle était morte. Cette femme n'était pas ivre, l'autopsie l'a démontré, et l'on est étonné de la force de volonté qui l'a fait persister dans ce mode si extraordinaire de suicide.

Dans la commune de la Houssaye (Somme), une jeune fille de douze ans, nommée Onézime Plez, a été tuée dans la nuit par son père qui, croyant que des voleurs s'introduisaient chez lui pour dérober son raisin, tira un coup de feu sur elle.

La semaine dernière, les habitants de la commune de Vars ont été témoins d'un événement des plus déplorables.

Un enfant de douze à quatorze ans voulut, en l'absence de son père, monter sur la cuve où l'on fait bouillir la vendange, et y tomba. Etourdi par la chute, il ne put appeler personne à son secours; son père arrive avec un cheval chargé de vendanges, et ignorant son enfant dans la cuve, la verse sur lui. A la nuit, ne voyant pas son enfant, il le réclame, on ne sait où il est ni ce qu'il est devenu... Cependant le père entre dans la cuve, il veut presser la vendange, que voit-il? son enfant ne donnant plus aucun signe de vie... le malheureux avait été asphyxié.

M. Blanqui, l'un des principaux chefs de la révolte des 12 et 13 mai dernier, n'avait cessé, depuis cette époque, d'être l'objet des recherches de la police. Par suite de cette surveillance soutenue, il a été arrêté hier soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, au moment où il montait dans la voiture de Chalon-sur-Saône pour se rendre en Suisse.

M. Horace Vernet est parti samedi de Paris pour l'Egypte; il va s'embarquer à Marseille. On a remarqué parmi les bagages qu'il emporte, deux malles très-curieuses; elles contiennent chacune un coucher complet, une table, deux chaises, deux tiroirs, et une tente d'une belle forme qui, en se déployant, peut couvrir tout ce petit mobilier.

Le 9 de ce mois, M. P..., horloger à Epernay, fit ramoner les cheminées de la maison de feu M. V..., son beau-père. Un jeune ramoneur, nommé Auguste Jacob, âgé de 12 ans, né à St-Michel (Savoie), remarqua dans une cheminée un trou dans lequel il porta la main, et il en retira un sac contenant 800 fr. en pièces de cinq francs. L'honnête ramoneur porta le sac à son père qui s'empressa de le porter intact à M. P... L'industriel de la campagne dit que le petit Auguste a reçu 50 sous de récompense. !...

Un événement affreux vient d'affliger la commune de Viriat, près Bourg. Un propriétaire-cultivateur, Louis Favier, avait été mordu par un chien enragé le 19 juin dernier. Au lieu de recourir immédiatement au remède énergique et sûr de la cautérisation, il employa un de ces préservatifs qui recommandent les traditions populaires; l'effet en fut nul: atteint d'hydrophobie dans les derniers jours de septembre, il est mort le 4 du mois d'octobre.

(Puisque l'occasion se présente, nous en profiterons pour émettre le vœu que l'on mette au plus tôt en concours les questions qui pourraient apporter quelques lumières sur la funeste maladie de la rage et sur les moyens de la combattre avec

succès à ses divers périodes. Certes, on met chaque jour au concours des questions bien moins importantes. Il nous semble que ce serait pour une faculté de médecine un beau pas à faire faire à la science. De pareils accidents sont si fréquents, et le seul remède connu, celui de la cautérisation, est quelquefois si difficile, surtout dans les campagnes, que nous appelons sur notre proposition l'attention de tous les gens éclairés.) (Note du Rédacteur.)

#### TRIBUNAUX.

##### Un Miroitier à mettre sous verre.

M. Bourgoin réclame l'exécution du traité qui lie pendant deux ans le fils de M. Biette à son atelier de miroitier, en qualité d'apprenti.

M. Biette. — Pourquoi que vous le rouez de coup c't'enfant? Croyez-vous que je fais des petits tout exprès pour qu'ils vous servent de martyrs? (A son fils) avance à l'ordre, chétive créature, et énumère à monsieur les coups dont tu as joui dans l'établissement de ton bourgeois.

Biette fils, sanglotant. — C'est la bourgeoise, la femme au bourgeois, qui me battait comme un petit plâtre toutes les fois que j'y demandais à manger.

Bourgoin. — C'est faux! Ma femme est un ange; elle abreuve mes apprentis de tartines à la confiture.

Biette fils. — Ah! bien! c'est bon: quand elle vient vous flanquer des giffles à vous faire voir des illuminations comme à la fête du roi, vous appelez ça des tartines à la confiture... je sors d'en licher.

Biette père. — Vous l'entendez, la femme de monsieur se permet des voies de fait envers la progéniture d'autrui. Au fait, quand on vend des miroirs, on doit avoir un cœur de glace.

Bourgoin. — Je méprise vos calembourgs; quant à votre fils, il est méchant comme une petite galle, et de plus, gueulard; oh! mais gueulard; je n'ai jamais vu d'enfants portés sur leurs bouches comme ce matin là.

Biette fils. — Je mangeais pas seulement mon foül, chez ces maîtres-là; en v'là qui peuvent se vanter d'avoir fait crier mes petits boyaux.

Biette père. — Vous entendez la voie de l'innocence: laisser charger ses épaules, lorsqu'on ne vous charge pas l'estomac, c'est un métier de cornichon, et les nommés Biette n'ont jamais, au grand jamais, mérité ce pseudonyme (ou rit).

Bourgoin. — Il a la pitance ordinaire, vot' lieu, il a son frotot comme les autres. Si c'est un gargantua que vot' moutard, y fallait le dire en signant son traité d'apprentissage: on aurait vu à s'en garantir.

Le juge, à Biette père. — Les coups que votre fils a reçus chez son patron, étaient-ils de nature à laisser des marques.

Biette père. — J'crois bien qu'ils étaient de c'te nature là, parce que la pauvre créature, en sortant de la maison de son bourreau, avait tout le corps tatoué comme si qu'elle avait long-temps habité le pays des Sauvages.

Le juge. — Comment prétendez-vous faire la preuve des coups portés à votre fils?

Biette père. — Par des témoins, donc!

Le juge. — Il fallait donc dire que vous aviez des témoins?

Biette père. — Tiens! je gardais ça pour la bonne bouche. — Des voisins affirment avoir vu frapper l'apprenti. En conséquence, le juge déboute Bourgoin et le condamne aux dépens.

Biette fils, sautant de joie. — Ohé! ohé! fameux; je s'rai pus forcé d' rentrer dans c'te vieille boutique là. (Grande hilarité.)

Biette père. — Oui, mais tu vas entrer dans une autre boutique; v'là tout.

Biette fils paraît peu satisfait de la réplique paternelle, et son intelligence semble lire plus d'une torgnolle dans l'aveur, sans compter les jeûnes.

#### THÉÂTRES. GRAND THÉÂTRE.

On attendait depuis long-temps cette immense partition des *Huguenots*, cette œuvre aux proportions colossales, cette musique grandiose toute empreinte de fanatisme religieux, et où l'on croit entendre l'écho lointain qui redit en sons lugubres

les massacres de la Saint-Barthélemi; on voulait revoir Siran dans ce magnifique rôle de Raoul, et juger les nouveaux venus dans cet opéra. Aussi le public était-il nombreux.

Je ne sais pourquoi il a gardé un front sévère pendant toute la durée de la pièce et ne s'est guère humanisé que pour Siran. Pourquoi donc se tenait-il ainsi sur ses gardes et craignait-il tant de se livrer à ses impressions. C'est ne pas vouloir jouir d'un spectacle que de venir se poser à sa place comme y vient un juge inexorable, et qui n'a point de pitié pour les fautes légères.

On ne peut s'imaginer combien cette apparence glaciale du public peut influencer sur l'acteur, car alors il ne voit plus en face de lui qu'un juge au lieu d'un ami: qu'en est-il résulté?

Il y a eu dans les trois premiers actes un peu d'hésitation chez les acteurs, soit qu'elle vint des mauvaises dispositions où l'on pensait trouver le parterre, soit que les acteurs fussent effrayés de l'immense responsabilité de leurs rôles, je le répète, il y a eu hésitation dans les premiers actes. Mlle Jolly, cependant a mis beaucoup de malice et d'esprit à chanter: *Ah! si j'étais coquette!* Saint-Denis, excellent comme tenue et diction, a détaillé avec beaucoup de soin son petit monologue du premier acte. Ce jeune homme a un grand mérite à nos yeux, il accentue parfaitement son chant et fait entendre chaque mot qu'il dit; de sorte qu'avec lui, le public n'est pas forcé de suivre l'action sur le livret, ce qu'on est tenté de faire, lorsque la belle voix de Mlle Joly se fait entendre; M. Saint-Denis a donc réussi. Poulley a eu de beaux moments dans le cinquième acte; Mlle Cundell à qui des préventions injustes niaient la force de soutenir ce rôle, s'est acquittée de sa tâche avec un talent musical et une verve de tragédienne qui lui ont valu les applaudissements de la salle entière et un rappel; Siran a été admirable d'entraînement au quatrième acte, son *ut* a produit un tonnerre de bravos.

#### GYMNASE.

Laferrière, ce charmant acteur dont les Lyonnais savent apprécier le talent, lutte avec le *Naufrage de la Méduse* pour fixer la foule au théâtre du Gymnase. Dans *Pauvre mère* il a prouvé tout ce qu'il avait dans l'âme d'intelligence et de sensibilité; et dans *Je serai Comédien*, il a déployé une verve et un entrain remarquables, ainsi qu'un talent d'imitation de fort bon goût. Vienne maintenant *Pauvre Idiot* et Laferrière saura prouver que son talent sait encore se plier à de nouvelles formes.

#### Coullisses.

! C'est irrévocablement jeudi prochain qu'aura lieu la première représentation du *Diable boiteux*; ballet-pantomime en 3 actes et 9 tableaux, dans lequel Mme Siran dansera au 2e acte la cachoucha créée dans cet ouvrage par Mlle Fanny Essler.

Au 3e acte, le boléro de Madrid, créé à Paris par Mlle Noblet, sera dansé par MMmes Siran et Bazire. Décors et costumes, rien n'a été négligé pour la mise en scène de cet ouvrage; ajoutons à cela des danses fort bien réglées par M. Aniel; tout promet pour jeudi la foule et les bravos.

L'administration théâtrale va décidément monter *Guido et Giunera*, ainsi que *Lucia de Lamermoor*: ces deux grands ouvrages nous feront passer agréablement l'hiver si nous ajoutons à cela quelques opéras comiques qui vont être distribués, la *Vieillesse d'un grand Roi* et *Mlle Paulet*, comédies. Voilà, certes, de l'activité qui doit varier les plaisirs du public et rapporter ses fruits.

Mesmer, le célèbre cornet à piston, engagé dernièrement pour cinq ans au théâtre de Saint-Petersbourg, vient de mourir dans cette ville.

# En vente, jeudi

LA DEUXIÈME LIVRAISON

## DES BELLES FEMMES DE LYON,

Elle contiendra les portraits de Mad. Ve. M<sup>\*\*\*</sup> Mlle A<sup>\*\*\*</sup> et M<sup>me</sup>. L<sup>\*\*\*</sup>, avec l'histoire d'une femme étiolée.

Dessin. Mad. Ve M<sup>\*\*\*</sup>.

Toutes les livraisons désormais seront mises en vente exactement tous les jeudis.

Prix : 50 centimes.



... Saint-Barthélemy; on voudrait...  
... les magasins de la rue de la...  
... ces ouvrages...

... les livres...

En vente : chez Nourrier, éditeur, rue de la Préfecture, 6, et à Paris, chez Dollin, Libraire, rue du Cimetière-St-André-des-Arcs, 9.

### POIDS ET MESURES.

NOUVEAU TABLEAU SUR LE

#### SYSTÈME MÉTRIQUE,

Donnant la conversion exacte des poids et mesures des départements de la Seine et du Rhône en nouvelles, et réduisant au nouveau système le prix de toutes les marchandises.

Ouvrage d'une utilité indispensable pour tous les maires, administrateurs, employés d'administration, notaires, avocats, propriétaires, négociants, marchands en détail; etc., etc.;

Par M. Delfonse Durand,

VERIFICATEUR DES POIDS ET MESURES DE L'ARRONDISSEMENT DE LYON.

Prix du tableau colorié, avec la brochure, 1 fr. 50 c.

La renommée toujours croissante du café alimentaire, la protection que lui accordent les plus célèbres médecins, et l'immense consommation qui s'en fait actuellement dans toute la France, sont une preuve incontestable de son heureuse efficacité. Les personnes qui désireront s'en procurer en trouveront à la fabrique, place du Change, 4, ou dans les dépôts de cette ville.

### HOTEL DE VENISE,

CI-DEVANT HOTEL DES ÉTATS-UNIS, RUE PISAY, N. 30, A LYON.

Cet hôtel, situé au centre de la ville, dans le voisinage de la Bourse et à proximité des théâtres, des bureaux de messageries et d'un des plus beaux établissements de bains, offre à MM. les voyageurs des avantages qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. M. Mouzard, nouveau propriétaire de cet établissement, y a depuis son installation introduit de nombreuses améliorations qui le recommandent à leur confiance.

On trouvera tous les jours table d'hôte, à 2 heures, à dater du 1er septembre 1859. (91).



AUX FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

Le sieur PINATEL, fabricant de navettes, rue Juiverie, 25, fabrique aussi des tuyaux en cartons fins, première qualité, pour canettes. (94)

Galerie de l'Argue, escalier N<sup>o</sup>, à l'entresol.

### MAGASIN DE CHAUSSURE,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

DÉPOT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.

CHAUSSURES POUR HOMMES ET POUR FEMMES,

Depuis 2 fr. jusqu'à 16.

Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop petite.

Tiges prêtes à monter pour bottines de dames, tiges pour bottes et avant-pieds. — On expédie pour la province et l'étranger.

### GUÉRISON des Cors aux pieds.

Seul dépôt du topique coporistique qui attaque la racine des cors aux pieds et la fait tomber sans douleur.

Chez M. Aguetant, rue St-Côme. (63)



Beaux appartements parquetés à louer de suite avec cave et grenier, meublés ou non; situés aux Brotteaux, rue Lata ne, près la place Louis XVI, n. 14, ou chez Mad. Hoffister, marchande de meubles, Cour des Archers, 5. (114)

A VENDRE pour cause de santé,

### Un Fonds de Café

très-achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du Journal. (115)

### HOTEL GARNI

ET

#### PENSION BOURGEOISE.

Dîner à 1 fr. 50, potage, bœuf, 4 plats, 5 desserts, pain, vin à discrétion; à 2 heures et demie. Place de la Préfecture, 3. (111).

#### FONDS A VENDRE.

Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

Un fonds d'Hôtel garni et Pension bourgeoise, réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon.

S'adresser au bureau du Journal. (112).

#### A LOUER.

Appartement bourgeois au 1<sup>er</sup> étage, bien décoré et parqueté : — avec écurie;

Appartements bourgeois, au 5<sup>e</sup>, à louer de suite.

S'adresser à M. Cassagne, géomètre, au 2<sup>e</sup>, maison Comte, à la Guillotière.

### GUÉRISON

DES

### MALADIES SECRÉTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. — A Saint-Étienne, chez M. Chermézon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).